

## AVIS POINT 2

Le CHSCT M dénonce la reformulation du point initialement proposé ainsi « impact sur les conditions de travail des réformes de l'apprentissage, des baccalauréats technologique et général, de l'examen du baccalauréat et du rehaussement des seuils de dédoublement et devenu « conditions de mise en œuvre des réformes ».

De plus, les documents préparatoires ne constituent pas l'étude d'impact nécessaire au travail du CHSCT M mais se contentent de faire le point sur l'avancement des réformes.

**Le CHSCT M demande une véritable étude qui évalue les risques réels de celles-ci. Il demande aussi que, conformément à ses obligations, le ministère mette en place les mesures pour y remédier.**

## AVIS REHAUSSEMENT DES SEUILS ET GESTION DE LA DGH

Voici quatre témoignages :

- des TP en partie dédoublés pour classe supérieure à 24 (capacité de notre labo) : du genre 1h sur les 1,5h. Les chaires de biologie et physique avaient fait passer au CA qu'aucun 26ème élève ne rentrerait en TP. La solution trouvée : « bon, et bien on vous met moins de TP à l'EDT mais il faut vous estimer contents ! »

-Tensions en laboratoire de Biologie / Physique-Chimie du fait de non-dédouplements en regard des capacités des salles (tensions entre TP et pluridisciplinarité nécessitant laboratoire en biologie / tension sur option SL de seconde avec 22 élèves) + complexité de la programmation pédagogique en Physique-Chimie + question d'amplitude horaire pour TFR

- Vu de ma fenêtre, je suis actuellement en sous service à cause du rehaussement des seuils en BTSPA et nous n'en avons que 19 en BTS2 et 17 EN BTS1. Je vais donc devoir faire TP avec des bovins/ovins avec ce gros effectif....Je suis, me dit-on, couvert par la DGER ...Cela m'inquiète d'autant plus que je vais être inspecté dans le cadre des rdv de carrière sur un TP. Bref, gros questionnement sur l'avenir de cette filière et je ne vois pas comment en l'état trois postes complets de Zoot pourraient se justifier lors du prochain dialogue de gestion en octobre. Je (ou un collègue) risque donc un complément de service sur un autre site de l'EPL .

-Problème de financements partiels :

- options de STAV – arrêt des cours en mars
- section européenne – regroupement 1<sup>ère</sup> et term

**Ces témoignages font la preuve de la dégradation des conditions de travail due au relèvement des seuils. Le CHSCT exige que le ministre apporte des mesures qui suppriment les problèmes présentés ci-dessus**

## AVIS REFORME FILIÈRES GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

- Intégration des sciences du numérique dans les référentiels sans formation préalable des enseignants : Sciences Numériques et Technologie en 2<sup>nd</sup>e GT, introduction de la programmation dans le référentiel de physique-chimie...
- pas d'heures attribuées aux professeurs principaux dans filières générales (seconde et première) pour accompagnement à orientation : elles tombent dans le pot commun pour cacher la misère de DGH , sans plage à l'EDT horaire, sans mise en place du moindre projet collectif du genre atelier de l'orientation: RIEN ...on ne sait pas quoi dire aux élèves pour les spécialités l'an prochain !,
- Beaucoup d'erreurs (heures oubliées ou en trop) dans les fiches de service et les EDT => difficile de s'y retrouver dans ces incohérences => difficultés accentuées par la répartition des heures non affectées
- Pas d'ouverture de l'option AET en 1<sup>ère</sup> générale (faute d'anticipation suffisante dans l'info fin d'année)
- Rien sur les enseignements optionnels en terminale : maths complémentaires / maths expertes
- Un certain nombre de sous-services avérés et de chaires fragilisées (quotités de contrats abaissées / MIS à moyen terme) : en économie, zootechnie, horti, agronomie, français...
- la mise en œuvre simultanée des trois nouveaux programmes d'H/G EMC (en 1<sup>ère</sup> G, en 2<sup>nd</sup>e GT et 1<sup>ère</sup> technologique) alourdit considérablement ma charge de travail. Elle entraîne aussi pour les enseignants et les élèves inquiétude et stress notamment pour les épreuves communes de janvier 2020. Elle pose aussi la question de l'accompagnement.
- Les réformes augmentent considérablement mon temps de travail ( temps nécessaire à la concertation augmenté, nouveaux programmes...).De plus, je me sens fragilisée dans ma fonction de professeure principale en raison des nombreuses incertitudes encore présentes concernant les épreuves. Cette situation, accompagnée d'une grande difficulté à trouver au fur et à mesure les différents textes officiels entraîne un stress important.
- Les différentes réformes ont augmenté le nombre d'heures non affectées par discipline. Parce qu'en sous-service, j'ai dû « imposer » ma matière (l'histoire-géographie) en EATTD, en AET et en enseignement scientifique afin de maintenir un volume horaire suffisant. Cela a créé d'importantes tensions avec mes collègues, une compétition intolérable entre enseignants.
- Lors de la préparation de la rentrée 2019, j'ai mal vécu les échanges tendus qui ont été générés par l'obligation de décider des affectations d'une grande partie de la DGH en STAV .Ces tensions sont particulièrement pénibles et ne permettent pas de construire une cohésion entre collègues, indispensable pourtant.
- Avec ces réformes, j'ai le sentiment d'un travail supplémentaire et parfois inutile. Par exemple, les tests de positionnement (éléments de la réforme du lycée) demandent un travail conséquent pour leur organisation et leur passation et, les résultats fournis ont été

inexploitables l'an dernier (trop peu de détails et pas d'accès aux questions ni aux réponses de nos élèves).

- une incompréhension des collègues, avec exaspération, des prises de bec entre collègues : alerte RPS !

**Ces témoignages font la preuve de la dégradation des conditions de travail due aux réformes des filières générale et technologique du baccalauréat. Le CHSCT exige que le ministre apporte des mesures qui suppriment les problèmes présentés ci-dessus.**

## **AVIS points 3 à 5 de l'ordre du jour et réunion d'un CHSCT-M spécifique**

Le CHSCT-M constate l'absence de documents préparatoires relatifs aux points 3 à 5 trop vagues et peu explicites et refuse donc d'en débattre. Il demande qu'à l'avenir les points inscrits soient plus explicites et précis et que des documents préparatoires adaptés soient fournis.

Le CHSCT-M renouvelle la demande de tenue d'un CHSCT-M spécifique avec les points suivants :

- Impact sur les conditions de travail dans les EPLEFPA des réformes de l'apprentissage, des baccalauréats technologique et général de l'enseignement agricole, du baccalauréat et du rehaussement des seuils de dédoublement ;
- Impact de la réorganisation des services des examens de l'enseignement agricole et de la dématérialisation des copies sur les conditions de travail des personnels de ces services ;
- Évaluation des risques liés à l'utilisation de produits chimiques dans les laboratoires des EPLEFPA et mesures de prévention ;
- Définition des obligations de l'employeur en terme de fourniture des EPI aux personnels de l'enseignement agricole et moyens mis en place pour s'y conformer (article 2,1 du décret 82-453) ;
- Évaluation et bilan de la démarche d'expertise agréée à l'ENVT et suivi des actions de prévention consécutives à l'adoption du rapport par le CHSCT ;
- Mise en place d'un groupe de travail sur la sécurité lors des chantiers forestiers pédagogiques ;
- Obligation et responsabilités dans le transport des élèves et étudiants ;
- Fonctionnement des CHSCTREA suite à la modification de l'arrêté du 13 mars 2012 et articulation avec les instances locales des EPLEFPA.

A cet effet, une demande signée d'au moins 3 représentant.es est remise ce jour en mains propres au Président.

Monsieur le Président du CHSCT-M du MAA,

Conformément aux articles 57 et 69 du décret 82-453, nous, titulaires du CHSCT-M du Ministère de l'agriculture, demandons dans les plus brefs délais la réunion du CHSCT-M sur les points suivants :

- Impact sur les conditions de travail dans les EPLEFPA des réformes de l'apprentissage, des baccalauréats technologique et général de l'enseignement agricole, du baccalauréat et du rehaussement des seuils de dédoublement ;
- Impact de la réorganisation des services des examens de l'enseignement agricole et de la dématérialisation des copies sur les conditions de travail des personnels de ces services ;
- Évaluation des risques liés à l'utilisation de produits chimiques dans les laboratoires des EPLEFPA et mesures de prévention ;
- Définition des obligations de l'employeur en terme de fourniture des EPI aux personnels de l'enseignement agricole et moyens mis en place pour s'y conformer (article 2,1 du décret 82-453) ;
- Évaluation et bilan de la démarche d'expertise agréée à l'ENVT et suivi des actions de prévention consécutives à l'adoption du rapport par le CHSCT ;
- Mise en place d'un groupe de travail sur la sécurité lors des chantiers forestiers pédagogiques ;
- Obligation et responsabilités dans le transport des élèves et étudiants ;
- Fonctionnement des CHSCTREA suite à la modification de l'arrêté du 13 mars 2012 et articulation avec les instances locales des EPLEFPA.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de notre engagement pour le service public et ses agents.

Fait à Paris le 12 septembre 2019

Les représentant.es siégeant en qualité de titulaires lors de la réunion du CHSCT-M